

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 7 FÉVRIER 2023 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 7 FÉVRIER 2023 en présentiel à Rivière-Saint-Jean.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet déclare la séance ouverte à 19h02.

11-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

12-23 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

13-23 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er JANVIER AU 31 JANVIER 2023 totalisant la somme de 76 502.05\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 13-23

RÉSOLUTION 14-23

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte, le dépôt par la directrice générale, Karine Chouinard du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean portant sur les résultats obtenus pour l'année 2022.

QUE le bilan annuel de l'eau potable 2022 soit disponible sur le site officiel de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

RÉSOLUTION 15-23

RENOUVELLEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte le renouvellement annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour la directrice générale, Karine Chouinard ainsi que pour la directrice adjointe, Mylène Poirier au coût total de 1 000.29\$ taxes incluses;

RÉSOLUTION 16-23

OFFRE DE SERVICE ARCHITECTURE-LG4-AMÉNAGEMENT MAGPIE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite auprès de la firme LG4 pour une offre de service pour la continuité de l'aménagement du Parc extérieur dans le secteur de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE la firme LG4 propose une conception et aménagement du terrain selon les nouveaux besoins en présentation 3D

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme LG4 au montant de 6 800.00\$(plus les taxes applicables) pour :

- Coordination / Rencontres client
- Visite du terrain et des installations / Relevés et photos sur place

- Conception et aménagement du terrain selon les nouveaux besoins
 - Présentation 3D – 2 options
 - Plans et devis préliminaires 50% Pour Coordination / commentaires
 - Plans et devis définitifs 100% Pour Soumission
 - Frais : déplacements, assurances, gestion / administration
-

RÉSOLUTION 17-23

OFFRE DE SERVICE ARCHITECTURE-LG4-AMÉNAGEMENT RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite auprès de la firme LG4 pour une offre de service pour la continuité de l'aménagement du Parc extérieur dans le secteur de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la firme LG4 propose une conception et aménagement du terrain selon les nouveaux besoins en présentation 3D

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme LG4 au montant de 7 800.00\$(plus les taxes applicables) pour :

- Coordination / Rencontres client
 - Visite du terrain et des installations / Relevés et photos sur place
 - Conception et aménagement du terrain selon les nouveaux besoins
 - Présentation 3D – 2 options
 - Plans et devis préliminaires 50% Pour Coordination / commentaires
 - Plans et devis définitifs 100% Pour Soumission
 - Frais : déplacements, assurances, gestion / administration
-

RÉSOLUTION 18-23

RENCONTRE DE TRAVAIL POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX- SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la municipalité de Rivière-Saint-Jean désirent se rencontrer une fin de semaine à l'extérieur de leur territoire pour discuter des projets en cours ainsi que les futurs projets de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte cette rencontre qui aura lieu à Sept-Îles le 17-18-19 février prochain au Château Arnaud;

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte les dépenses selon le règlement 02-18 relatif aux tarifs et frais de déplacement des employés et des élus de la municipalité pour cette rencontre.

RÉSOLUTION 19-23

MRC-FONDS DES TRAVAUX CORRECTEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des fonds de disponibles dans le fond correcteur de la MRC de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE le fond correcteur sert à faciliter l'utilisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé aux tests de sol pour les citoyens désirant adhérer au programme de mise aux normes des fosses septiques selon le règlement 04-21;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean paie tous les tests de sol des citoyens inscrits aux programmes pour un montant total de 41 855.00\$ (taxe non applicable);

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Minganie, d'effectuer le remboursement au montant de 41 855.00\$ pris dans notre fond correcteur.

20-23 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h42.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe